



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## financement

Question écrite n° 22261

### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur l'avenir des centres sociaux. Ces centres sont particulièrement attachés à lutter contre toutes formes d'isolement et contribuent, par leur travail, au vivre ensemble. Ils doivent faire face aux besoins croissants d'une population fragilisée par une conjoncture défavorable pour l'emploi. Le désengagement financier du gouvernement précédent pour soutenir ces structures et l'absence d'engagement, suite aux revendications exposées, inquiètent les salariés et bénévoles. Aussi il lui demande quelles sont les dispositions que l'État entend prendre pour garantir la pérennité et le financement des actions que ces centres sociaux développent auprès des plus démunis.

### Texte de la réponse

Le ministère de la ville entretient de longue date un partenariat actif avec les centres sociaux, acteurs incontournables de la vie des quartiers de la politique de la ville. Les centres sociaux travaillent ainsi en lien étroit avec les services de l'État en charge de la politique de la ville (préfets délégués à l'égalité des chances, sous-préfets ville et délégués du préfet) ainsi que les centres de ressources de la politique de la ville. Au plan national, le secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) soutiennent depuis plusieurs années les activités mises en oeuvre par la fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France. Ainsi, en 2012, les services du ministère de la ville ont soutenu activement la publication du premier rapport national « On voudrait entendre crier toutes les voix de nos cités. Paroles d'habitants des quartiers en politique de la ville » rassemblant la parole de 300 habitants d'une quinzaine de quartiers de la politique de la ville. De plus, un partenariat national pluriannuel est en cours d'élaboration entre l'ACSé, le SG-CIV et la fédération des centres sociaux et socioculturels de France pour les années 2014 à 2016. Enfin, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion conclue avec la CNAF pour 2013 à 2017, l'État a souhaité mettre en exergue la nécessité d'un soutien aux actions menées par les centres sociaux par les caisses d'allocations familiales. Lors de la mise en place des contrats de ville 2014-2020, les centres sociaux seront amenés à jouer un rôle déterminant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22261

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Ville

**Ministère attributaire :** Ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2013](#), page 3257

**Réponse publiée au JO le :** [24 septembre 2013](#), page 10199